Antiquité gallo-romaine

La conquête (-58 à -51 avant notre ère)

L'essentiel de la documentation écrite sur la Gaule provient des commentaires rédigés par César à l'issue de ses campagnes militaires. Les principaux événements conduisant à la conquête débutent vers -70 avec l'irruption des Germains d'Arioviste, dans l'est de la Gaule, lors d'un conflit opposant les cités voisines des Séquanes et des Éduens. Vers -58, le projet de migration des Helvètes vers l'ouest mené par Orgétorix et l'appel à l'aide lancé par les Éduens entraînent l'intervention romaine et son extension à l'échelle de tout le territoire.

On connaît les étapes de cette longue et difficile entreprise militaire, au cours de laquelle César utilisera habilement les dissensions internes, les relations de clientèles entre les petits peuples et les puissantes cités liées par des alliances ou de grandes coalitions. Elle s'achèvera devant Alésia en -52, avec la soumission de Vercingétorix qui avait réussi à fédérer la plus grande partie des peuples gaulois.

La romanisation de la Gaule

À partir d'Auguste, premier empereur (27 avant notre ère-14 de notre ère), l'État romain organise le gouvernement des nouveaux territoires. Il accorde une relative autonomie aux populations locales en s'appuyant sur l'adhésion des élites et en favorisant l'aristocratie gauloise. La première étape est la mise en place d'un réseau routier sur tout le territoire, qui reprend en partie les voies protohistoriques empruntées par César. Très vite, la *pax romana* s'installe en Gaule.
La nouvelle division du territoire s'organise en trois provinces : les Trois Gaules, comprenant la Belgique, la Lyonnaise et l'Aquitaine. L'ancienne Transalpine devient la Narbonnaise. Ce partage territorial dépasse les frontières de la France, notamment vers le nord et l'est, intégrant la Belgique, le Luxembourg, une partie des Pays-Bas et de l'Allemagne ainsi que la Suisse. Les provinces sont divisées en *civitates* (cités) dotées d'une *civitas* (capitale), centre politico-administratif de l'entité territoriale. Les limites de ces cités reprennent largement celles des territoires celtiques.
La cohésion des Trois Gaules, est entretenue par la fondation, en 12 avant notre ère, d'un sanctuaire fédéral, l'autel de Condate, situé près de Lugdunum (Lyon) au confluent du Rhône et de la Saône. Dédié au culte de Rome et d'Auguste, dont l'image est représentée sur les monnaies émises à partir de 12 de notre ère, son grand prêtre était élu tous les ans parmi les représentants des Trois Gaules.

Claude l'empereur « gaulois » et le monde gallo-romain

Au cours du Ier siècle, les transformations engagées dès le règne d'Auguste prennent un tournant décisif avec l'accession de Claude (41-54) à la tête de l'Empire. Né à Lyon, il est surnommé « l'empereur gaulois », et semble avoir été très attaché à sa patrie d'origine. Empereur de conquête, il encourage le développement de la Gaule romaine. Son règne est marqué par la construction de monuments (théâtre de Feurs, aqueducs de Lyon, amphithéâtre de Saintes, sanctuaires) et l'embellissement des villes, l'amélioration du réseau routier et le développement des centres urbains. Claude est aussi réputé pour sa tentative de faire accéder au Sénat romain des notables gaulois (discours des tables Claudiennes), ce qui fut finalement accordé aux Éduens, alliés des romains bien avant la conquête.
Dès le milieu du IIIe siècle, l'Empire subit de graves difficultés qui n'épargnent pas les provinces de Gaule. Les crises économiques, sociales et politiques assorties de menaces extérieures provoquent la réorganisation des territoires en dix-sept provinces au IVe siècle. Toutefois, le principe de la cité s'est pérennisé ; il est à l'origine des premiers diocèses chrétiens. Dans ce contexte, la civilisation gallo-romaine continue à se développer, jusque dans le courant des Ve ou VIe s. de notre ère, selon les aires géographiques.

© Inrap 2007